Trente-troisième Année. — N° 358 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 24 DÉCEMBRE 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 23 DECEMBRE 1890.

M. JULES FERRY

M. Jules Ferry reparaît. C'est la troisième ou quatrième fois que cela lui arrive. Nous avons eu le temps de nous habituer à ces résurrections.

M. Jules Ferry reparaît dans les Vosges. Non point devant ce peuple des Vosges qui lui a préféré d'abord M. Picot, un industriel sans notoriété, mais honnête, puis un général de vaudeville, ce M. Tricoche, qui ne saurait monter à la tribune de la Chambre sans la faire éclater d'un rire olympien. Le peuple des Vosges eût accueilli M. Ferry à coup de pommes cuites, et M. Ferry n'est pas de taille à porter l'impopularité de ce geste hautain qu'ont tous les vrais hommes d'Etat, les Mirabeau, les Casimir-Perier, les Guizot, les Parnell.

M. Ferry est allé solliciter les suffrages des mandarins préposés à l'élection de nos Pères Conscrits. Il a brigué, devant les délégués sénatoriaux, un fauteuil de sénateur. Son discours d'Epinal nous prouve qu'il est toujours l'homme néfaste qu'un mandat sénatorial ne lavera pas aux yeux des masses d'une irrémédiable impopularité.

Jusque dans les villages les plus ignorés, sous le toit de chaume où naquit le petit soldat héroïque de Courbet et de Brière de Lisle, s'étale en enluminures criardes, à côté des scènes guerrières de l'épopée tonkinoise, la caricature hideuse du « Tonkinois »

De même, au-dessus du foyer des pères de famille croyants, auxquels il arracha la plus sacrée prérogative, le droit à l'éducation de leurs enfants.

M. Jules Ferry passa, en France, quelques années durant, pour un politique profond, pour un homme de gouvernement, pour un ministre à poigne, pour un homme d'Etat, enfin, dans toute l'acception du mot.

Qu'est-il resté de son œuvre ?

Le Tonkin et les lois scolaires.

Le Tonkin, c'est la tunique de Nessus qui absorbe tous les ans le meilleur du sang français.

Les lois scolaires sont le fossé creusé entre républicains de vieille date et républicains néophytes. C'est l'abîme qui sépare des enfants de la même patrie, tout prêts à se tendre la main et à faire une France grande, forte, après une solennelle réconciliation nationale.

Et voilà pourtant les titres qu'invoque M. Jules Ferry auprés des délégués sénatoriaux dont les votes sectaires iront coupablement à l'encontre des vœux et des intérêts du pays.

Selon lui, le Sénat doit conserver les lois scolaires et les lois militaires. Voici pourquoi :

« Messieurs, je ne suis pas un apôtre d'intolérance ; je désire que la paix religieuse existe dans mon pays. Je crois qu'on l'obtiendra facilement en cessant d'inquiéter le clergé au sujet du budget des cultes. Je demande aussi qu'on applique les lois scolaires dans un véritable esprit de gouvernement, c'est-à-dire dans un esprit de justice et de modération; je veux que l'on pratique la justice même à l'égard des congréganistes, mais je ne puis admettre que l'on touche au principe de ces lois ; elles ne constituent pas des expédients passagers, des instruments de règne, des caprices ministériels ; elles sont l'âme de la démocratie que nous avons fondée. »

On n'a jamais mieux dévoilé le fond de la pensée des jacobins opportunistes. Ils ne feront aucune concession, aucun rabais sur leur programme antichrétien. Seulement, ils l'appliqueront avec justice, c'est à dire qu'ils n'aggraveront point les duretés incluses dans leurs lois. Oui, ils le disent, ils seront justes *même* pour les congréganistes. Et ils espèrent amadouer le clergé en lui garantissant l'intégrité du budget des cultes. A-t-on jamais dit avec plus d'effronterie à une classe d'hommes : « Je te méprise » ? Et s'est-on plus nettement accusé de nier la conscience humaine et l'honneur catholique ?

L'homme qui, l'an dernier, tendait la main aux conservateurs et les suppliait de se liguer avec lui contre la Révolution, se tourne du côté de Mgr Lavigerie, de ses amis et de nous-mêmes, et manifeste toute la répulsion foncière que nous sommes fiers de lui causer :

« *La République est le bien de tous et ses portes* sont ouvertes à tout le monde : mais nous serions des dupes si nous ne nous apercevions pas que, si nos adversaires viennent sur le terrain républicain, c'est pour tâcher d'y reprendre ce qu'ils considèrent comme leur bien; c'est à nous de le défendre, et quant à ceux qui nous disent : Nous [illegible] la République quand vous aurez accep[illegible] laires, nous répondrons : Voilà abrogé les lois so[illegible] fait sans vous et vingt ans que la République [illegible] vous ! » contre vous, elle peut vivre et grandir sans [illegible] vous suivrai pas dans cette voie. Parlant » Je [illegible] impôts, et pour démontrer que la tout à l'heure de[illegible] imposeront au pays surcharge qu'ils imposen[illegible] des finances a n'est pas excessive, M. le ministre [illegible] entre établi une comparaison plus ou moins exacte [illegible] les charges qui pèsent aujourd'hui sur les différents pays de l'Europe. Ses chiffres, qu'il me permette de le lui dire, me paraissent fort contestables, notamment en ce qui concerne l'Angleterre.

» L'Angleterre n'a pas de budget extraordinaire — et vous avez établi votre calcul sur le budget ordinaire seulement ; — elle ne fait pas d'emprunts nouveaux et elle amortit sa dette avec une rapidité extrême. Si cet exemple d'un pays monarchique ne vous touche pas, il y a la grande République américaine qui agit de même. Votre comparaison pèche donc par la base. Mais M. le ministre ne s'est pas contenté de cette comparaison qu'il jugeait peut-être, lui-même, plus spécieuse que concluante. Il vous a dit, à ma profonde stupéfaction.

» Vous prétendez que les charges du pays sont excessives; eh bien ! la preuve qu'il n'en est pas accablé, c'est que vous voyez les catholiques s'imposer une contribution volontaire de 80 millions par an — je ne sais si ce chiffre est exact, je le prends tel que M. le ministre l'a indiqué — pour avoir des écoles où la foi de leurs enfants ne soit pas en péril. » (*Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.*)

» Et vous osez dire que cela prouve que le pays n'est pas surchargé ?

» Comment ! des catholiques généreux, même surchargés, feront de grands sacrifices pour fonder des écoles chrétiennes; des pères de famille, très peu aisés, quand l'école libre ne peut pas être tout à fait gratuite, s'imposeront de dures privations pour assurer à leurs enfants l'inappréciable bienfait de cette éducation, et vous conclurez qu'ils ne sont pas trop taxés pour la construction des écoles et l'enseignement dont ils ne veulent pas !

» Pourquoi ne tirez-vous pas la même conclusion de toutes les manifestations de la charité chrétienne ? Cette charité vraiement inépuisable ne fait défaut à aucune de ces œuvres admirables qui sont l'honneur de notre pays; cette charité a doté en particulier les Sœurs de Saint-Vincent de Paul et bien d'autres de ces fondations heureusement nombreuses que l'on veut aujourd'hui non pas imposer, mais spolier par une loi qui, appliquée comme on a l'intention de le faire, serait vraiment une loi de pillage et de confiscation, — confiscation particulièrement odieuse, quand on considère que ces fondations volontaires sont uniquement faites dans l'intérêt des malheureux (*Rumeurs à gauche*).

» Et vous vous croyez permis de dire que tous ces actes de dévouement, tous ces sacrifices démontrent que le pays n'est pas surchargé ? En vérité, messieurs, jamais une déclaration semblable n'a été apportée à la tribune, et j'avais besoin de protester. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements à droite.*)

» Je ne dirai plus qu'un mot. M. le ministre des finances pourrait me faire une objection ; il l'a déjà indiquée.

» Il pourrait me dire : Vous reconnaissez que nous avons fait quelque chose et vous l'approuvez ; mais vous trouvez que cela est tout à fait insuffisant. Vous affirmez que l'incorporation incompléte des dépenses militaires dans le budget ordinaire n'empêchera pas l'accroissement de la dette, parce que nous laissons subsister d'autres budgets d'emprunts, et, par conséquent, la situation des budgets futurs s'empirer d'année en année.

» Supposons que vous soyez au pouvoir, que vous soyez soutenu par une majorité animée du même esprit; eh bien, répondez franchement : pourriez-vous incorporer en 1891, sans exception, toutes les dépenses de la France dans le budget ordinaire, et pourriez-vous pourvoir à cette incorporation complète et immédiate par des économies et sans une énorme aggravation des impôts!

» Je réponds nettement et loyalement à M. le ministre : je ne le pourrais pas. — Eh bien! alors, me direz-vous, d'où vient votre opposition? Je vous l'ai indiqué; je vous prie de m'excuser si je me répète; je n'ai pas apparté, je le crains, dans l'exposé de mes idées, toute la précision désirable. La réforme complète, telle que je la comprends, ne peut pas être réalisée en une seule année.

» Une grande parties des économies que j'ai indiquées ne peuvent pas être obtenues instantanément. Les immenses augmentations des dépenses résultant des lois scolaires ne peuvent pas être supprimées en un jour. (*Interruptions et rires à gauche.*)

» Non, la garantie d'intérêt et les 134 millions empruntés pour les chemins de fer, ni les budgets des cultes spéciales ne pourraient pas être incorporés avec les dépenses dans le budget ordinaire de 1891.

» Et je n'exige pas de vous, ce que ni mes amis ni moi ne pourrions accomplir, alors même que nous serions soutenus par une majorité dévouée à nos principes; pour donner mon concours à vos propositions je ne vous demande pas de tout faire en une seule année; cela est impossible.

» C'est précisément parce que la réforme, au point où le mal est arrivé, exige de longs, de laborieux et persévérants efforts, que j'ai souvent un très vif et très douloureux souci de l'avenir. Ah! s'il ne fallait qu'un unique et courageux effort, je ne serais pas aussi inquiet. Je me dirais qu'il se rencontrera bien un homme énergique pour le sentir et le faire résgir. Mais comme l'œuvre est d'assez longue haleine, cet homme serait-il soutenu assez longtemps pour l'amener à son terme ? Je ne vous demande pas aujourd'hui l'impossible.

» Si vous proposiez la réforme des lois... (*Exclamations ironiques à gauche.*)... Je crois, messieurs, que je pose la question avec une très grande sincérité... (*Oui ! oui ! à droite. Parlez.*)

» Je supposais tout à l'heure, messieurs, — et cette hypothèse plus qu'invraisemblable n'avait d'autre but que de rendre ma pensée plus claire, — je supposais, dis je, que j'étais au pouvoir et soutenu dans les deux Chambres par une majorité homogène et partageant toutes mes vues sur les finances, et je [illegible] pas possible de faire en une seule [illegible] deux années, un budget dont l'équilibre serait réel et s[illegible] qu'il nous serait » Mais vous m'accorderez bien[illegible] sures qui possible d'adopter immédiatement les m[illegible] rapprochés, par la réduction immédiate de certaines dépenses et par la réforme des lois qui les ont désormais assurés, des lois scolaires, de la loi militaire et du régime des chemins de fer.

» Les crédits affectés à ce dernier objet pourraient être, dès à présent, sensiblement diminués, on n'en a aucune partie pour de nouvelles lignes. J'ai l'intention de revenir sur ce point, lorsque nous discuterons le budget des conventions.

» Je n'insiste donc pas en ce moment. Mais si vous agissiez ainsi, si vous réalisiez aujourd'hui toutes les économies possibles, il y en a beaucoup à faire sans aucun dommage pour l'instruction, dans le budget de ce ministère et dans d'autres et surtout si vous supprimiez les causes de leur accroissement ultérieur, et que, tout cela fait, il manquât encore quelque chose à l'équilibre d'attente, je ne vous le refuserais pas.

» Je me disais que, l'esser volontaire des dépenses étant arrêté, les ressources latentes, un peu incertaines cependant, qui existent dans le budget, pourraient nous conduire à une incorporation relativement rapide, dans le budget ordinaire, de la garantie d'intérêt et de toutes les dépenses, quelles qu'elles soient, restant à la charge de l'Etat, des travaux publics.

» Mais aujourd'hui, nous ne pouvons avoir cette espérance parce que ces disponibilités seront absorbées par les accroissements de dépenses qui résultent des lois que vous voulez maintenir, parce que, dites-vous, elles sont l'expression de la volonté de la majorité.

» Eh bien ! que la majorité, puisque telle est sa volonté, en prenne la responsabilité tout entière et qu'elle apprenne elle-même à la France, par les impôts d'aujourd'hui et par ceux de demain, ce que les lois lui coûtent; nous ne sommes pas obligés de nous associer à cette responsabilité, et nous la répudions avec la dernière énergie. (*Vifs applaudissements à droite.*)»

Ce qu'on voulait et ce qu'on veut encore

La *Lanterne*, qui a le mérite de la franchise, proclame bien haut, depuis quelques mois, que le mot : « le cléricalisme voilà l'ennemi ! » n'était qu'une formule hypocrite : que la lutte pour la république n'était qu'un moyen propre à tromper les jobards, que ce que voulait et ce que veut son parti, c'est l'écrasement du christianisme.

M. Jules Ferry et ses amis sont, au fond, d'accord là-dessus avec la *Lanterne*, et c'est ce que ce journal fait fort bien ressortir dans son premier article d'aujourd'hui. Après avoir constaté que M. Jules Ferry s'excuse d'avoir parlé jadis, d' « apaisement », il ajoute :

« Rien n'est significatif comme de voir, en même temps, le gouvernement accentuer sa fermeté dans la résistance aux congrégations et M. Ferry retourner à ses opinions de l'article 7. Il faut que le mouvement anticlérical soit bien intense, pour que la question des congrégations devienne ainsi, tout naturellement, la plate-forme des élections sénatoriales.

» Nous nous en félicitons. Nous pensons, en effet, comme M. Ferry — et comme M. de Cassagnac — que les lois scolaires sont primordiales. En perdant l'école, l'Eglise a perdu l'avenir. Elle le sait, et sa préoccupation presque unique est de ressaisir l'enseignement.

» Elle y tiendrait d'autant plus que nous arrivons au moment où le résultat politique des lois scolaires va se faire sentir avec force une irrésistible. S'il n'y a plus de parti monarchiste, c'est que le nombre des monarchistes diminue. « On n'en fait plus », du moins pas autant que par le passé. Et si la foi baisse, c'est que l'Etat ne fabriquant plus de croyants dans ses écoles, l'article devient de moins en moins commun.

» Oui, M. Ferry a raison de le dire : l'école appartient à la nation et non point à la commune. Et, dans l'école nationale, la religion n'a que faire. L'Etat n'a point à s'occuper de religion ; IL NE LUI EST PAS PERMIS D'EN AVOIR IL N'EST MÊME PAS NEUTRE — CAR CELA LUI PERMETTRAIT D'AVOIR SA RELIGION A LUI, TOUT EN RESPECTANT CELLE DES AUTRES — IL EST INCOMPÉTENT; CELA NE LE REGARDE PAS.

Et voilà pourquoi tous ceux qui, à l'exemple de M. de Cassagnac et de M. Lavigerie, font adhésion à la République sous condition qu'on réformera les lois scolaires, sont des politiques factieux qui nous prennent pour des naïfs.

» Nous ne pouvons que louer M. Ferry de l'avoir dit, même contraint et forcé. Mais on avouera qu'il y a quelque changement dans une politique dont la formule ancienne était « le péril est à gauche » et qui prend pour formule nouvelle : « l'Eglise, c'est l'ennemi. »

UNE DÉCLARATION AU SÉNAT

La discussion générale du budget au Sénat s'est terminée par un magnifique discours de M. Buffet. Nous en reproduisons la fin, dans laquelle l'éminent orateur explique pourquoi ses amis et lui refusent d'approuver le budget de 1891, en dépit des réformes plus ou moins spécieuses de M. Rouvier :

« Je vous le répète encore une fois, afin qu'on ne puisse se méprendre sur ma pensée :

» Pour réparer le passé, j'accorderai tout ce qui sera nécessaire. Pour continuer dans l'avenir ce qu'on a fait dans le passé et pour faciliter même cette continuation, je n'accorderai rien, absolument rien, ni impôt, ni emprunt... Vos impôts d'aujourd'hui en annoncent nécessairement d'autres, pour un avenir prochain; car vos lois auront ajouté, en 1892, des dépenses nouvelles à celles de 1891, et certaines ressources accidentelles vous feront défaut.

» Votre emprunt d'aujourd'hui prépare l'emprunt que vous contracterez dans quelques années pour la consolidation des autres obligations sexennaires émises ou à émettre.

» Vous suivrai pas dans cette voie. Parlant tout à l'heure des impôts, et pour démontrer que la surcharge qu'ils imposent [illegible] des finances a n'est pas excessive, M. le ministre [illegible] entre établi une comparaison plus ou moins exacte [illegible] les charges qui pèsent aujourd'hui sur les différents pays de l'Europe. Ses chiffres, qu'il me permette de le lui dire, me paraissent fort contestables, notamment en ce qui concerne l'Angleterre.

» L'Angleterre n'a pas de budget extraordinaire — et vous avez établi votre calcul sur le budget ordinaire seulement ; — elle ne fait pas d'emprunts nouveaux et elle amortit sa dette avec une rapidité extrême. Si cet exemple d'un pays monarchique ne vous touche pas, il y a la grande République américaine qui agit de même. Votre comparaison pèche donc par la base. Mais M. le ministre ne s'est pas contenté de cette comparaison qu'il jugeait peut-être, lui-même, plus spécieuse que concluante. Il vous a dit, à ma profonde stupéfaction.

» Vous prétendez que les charges du pays sont excessives; eh bien ! la preuve qu'il n'en est pas accablé, c'est que vous voyez les catholiques s'imposer une contribution volontaire de 80 millions par an — je ne sais si ce chiffre est exact, je le prends tel que M. le ministre l'a indiqué — pour avoir des écoles où la foi de leurs enfants ne soit pas en péril. » (*Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.*)

» Et vous osez dire que cela prouve que le pays n'est pas surchargé ?

» Comment ! des catholiques généreux, même surchargés, feront de grands sacrifices pour fonder des écoles chrétiennes; des pères de famille, très peu aisés, quand l'école libre ne peut pas être tout à fait gratuite, s'imposeront de dures privations pour assurer à leurs enfants l'inappréciable bienfait de cette éducation, et vous conclurez qu'ils ne sont pas trop taxés pour la construction des écoles et l'enseignement dont ils ne veulent pas !

» Pourquoi ne tirez-vous pas la même conclusion de toutes les manifestations de la charité chrétienne ? Cette charité vraiement inépuisable ne fait défaut à aucune de ces œuvres admirables qui sont l'honneur de notre pays; cette charité a doté en particulier les Sœurs de Saint-Vincent de Paul et bien d'autres de ces fondations heureusement nombreuses que l'on veut aujourd'hui non pas imposer, mais spolier par une loi qui, appliquée comme on a l'intention de le faire, serait vraiment une loi de pillage et de confiscation, — confiscation particulièrement odieuse, quand on considère que ces fondations volontaires sont uniquement faites dans l'intérêt des malheureux (*Rumeurs à gauche*).

» Et vous vous croyez permis de dire que tous ces actes de dévouement, tous ces sacrifices démontrent que le pays n'est pas surchargé ? En vérité, messieurs, jamais une déclaration semblable n'a été apportée à la tribune, et j'avais besoin de protester. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements à droite.*)

» Je ne dirai plus qu'un mot. M. le ministre des finances pourrait me faire une objection ; il l'a déjà indiquée.

» Il pourrait me dire : Vous reconnaissez que nous avons fait quelque chose et vous l'approuvez ; mais vous trouvez que cela est tout à fait insuffisant. Vous affirmez que l'incorporation incompléte des dépenses militaires dans le budget ordinaire n'empêchera pas l'accroissement de la dette, parce que nous laissons subsister d'autres budgets d'emprunts, et, par conséquent, la situation des budgets futurs s'empirer d'année en année.

» Supposons que vous soyez au pouvoir, que vous soyez soutenu par une majorité animée du même esprit; eh bien, répondez franchement : pourriez-vous incorporer en 1891, sans exception, toutes les dépenses de la France dans le budget ordinaire, et pourriez-vous pourvoir à cette incorporation complète et immédiate par des économies et sans une énorme aggravation des impôts!

» Je réponds nettement et loyalement à M. le ministre : je ne le pourrais pas. — Eh bien! alors, me direz-vous, d'où vient votre opposition? Je vous l'ai indiqué; je vous prie de m'excuser si je me répète; je n'ai pas apparté, je le crains, dans l'exposé de mes idées, toute la précision désirable. La réforme complète, telle que je la comprends, ne peut pas être réalisée en une seule année.

» Une grande parties des économies que j'ai indiquées ne peuvent pas être obtenues instantanément. Les immenses augmentations des dépenses résultant des lois scolaires ne peuvent pas être supprimées en un jour. (*Interruptions et rires à gauche.*)

» Non, la garantie d'intérêt et les 134 millions empruntés pour les chemins de fer, ni les budgets des cultes spéciales ne pourraient pas être incorporés avec les dépenses dans le budget ordinaire de 1891.

» Et je n'exige pas de vous, ce que ni mes amis ni moi ne pourrions accomplir, alors même que nous serions soutenus par une majorité dévouée à nos principes; pour donner mon concours à vos propositions je ne vous demande pas de tout faire en une seule année; cela est impossible.

» C'est précisément parce que la réforme, au point où le mal est arrivé, exige de longs, de laborieux et persévérants efforts, que j'ai souvent un très vif et très douloureux souci de l'avenir. Ah! s'il ne fallait qu'un unique et courageux effort, je ne serais pas aussi inquiet. Je me dirais qu'il se rencontrera bien un homme énergique pour le sentir et le faire résgir. Mais comme l'œuvre est d'assez longue haleine, cet homme serait-il soutenu assez longtemps pour l'amener à son terme ? Je ne vous demande pas aujourd'hui l'impossible.

» Si vous proposiez la réforme des lois... (*Exclamations ironiques à gauche.*)... Je crois, messieurs, que je pose la question avec une très grande sincérité... (*Oui ! oui ! à droite. Parlez.*)

» Je supposais tout à l'heure, messieurs, — et cette hypothèse plus qu'invraisemblable n'avait d'autre but que de rendre ma pensée plus claire, — je supposais, dis je, que j'étais au pouvoir et soutenu dans les deux Chambres par une majorité homogène et partageant toutes mes vues sur les finances, et je [illegible] pas possible de faire en une seule [illegible] deux années, un budget dont l'équilibre serait réel et s[illegible] qu'il nous serait » Mais vous m'accorderez bien[illegible] sures qui possible d'adopter immédiatement les m[illegible] rapprochés, par la réduction immédiate de certaines dépenses et par la réforme des lois qui les ont désormais assurés, des lois scolaires, de la loi militaire et du régime des chemins de fer.

» Les crédits affectés à ce dernier objet pourraient être, dès à présent, sensiblement diminués, on n'en a aucune partie pour de nouvelles lignes. J'ai l'intention de revenir sur ce point, lorsque nous discuterons le budget des conventions.

» Je n'insiste donc pas en ce moment. Mais si vous agissiez ainsi, si vous réalisiez aujourd'hui toutes les économies possibles, il y en a beaucoup à faire sans aucun dommage pour l'instruction, dans le budget de ce ministère et dans d'autres et surtout si vous supprimiez les causes de leur accroissement ultérieur, et que, tout cela fait, il manquât encore quelque chose à l'équilibre d'attente, je ne vous le refuserais pas.

» Je me disais que, l'esser volontaire des dépenses étant arrêté, les ressources latentes, un peu incertaines cependant, qui existent dans le budget, pourraient nous conduire à une incorporation relativement rapide, dans le budget ordinaire, de la garantie d'intérêt et de toutes les dépenses, quelles qu'elles soient, restant à la charge de l'Etat, des travaux publics.

» Mais aujourd'hui, nous ne pouvons avoir cette espérance parce que ces disponibilités seront absorbées par les accroissements de dépenses qui résultent des lois que vous voulez maintenir, parce que, dites-vous, elles sont l'expression de la volonté de la majorité.

» Eh bien ! que la majorité, puisque telle est sa volonté, en prenne la responsabilité tout entière et qu'elle apprenne elle-même à la France, par les impôts d'aujourd'hui et par ceux de demain, ce que les lois lui coûtent; nous ne sommes pas obligés de nous associer à cette responsabilité, et nous la répudions avec la dernière énergie. (*Vifs applaudissements à droite.*)»

LES NUANCES A LA MODE

La *Revue de la Teinture* s'exprime ainsi dans son dernier numéro :

Nous sommes en pleine fabrication des articles d'été, et l'on peut déjà préjuger des genres ou tout au moins des teintes qui seront le plus offertes.

Le Syndicat des fournisseurs de modes vient de faire paraître sa carte des nuances pour l'été de 1891, et c'est un document qui, chaque semestre, est pris comme règle des modes de la future saison. A l'Etranger, même, on s'en inspire, et on l'utilise pour la désignation des commandes adressées à France.

On signale, dans cette carte de nuances, comme devant être particulièrement en usage, le Nacré, sorte d'orangé mandarine ; Cléopâtre, un jaune-beurre, et Pompadour qui n'est autre qu'un vert d'eau.

Les bleus comprennent, parmi les clairs, le Ciel et Azur; dans les pleins, l'Etendard, celui de notre drapeau, et le Marine assez connu; dans les rabattus, le Léman et l'Océan; toute une série de roses aboutit à l'Ecarlatine; les rouges sont ceux de la précédente carte, mais le Pourpre est devenu Arbouse (ce nom est celui d'un fruit algérien); en roses et rouges plus vifs nous voyons le Rose de Chine, le Roi, le Jaqueminot.

Des violets pourprés sont désignés Iris, Chardon et rabattus, Echevin, Régent; les violets-bleus sont le Jacinthe et le Pervenche; les verts ont l'Emeraude, le Russe, et parmi les terais le Fraisier et le Mûrier; une gamme de marrons-mode va du Blondine en passant par le Maryland, le Mordoré pour aboutir au Loutre.

Le Niger et le Somalin sont des modes plus violetés ; l'Echevin plus jaune ; l'Argentié, le Nickelé, le Granité sont une même série de gris métalliques, où prédomine le bleu, et ces modes se complètent par le Beige et le Castor déjà connus.

L'ensemble de la carte n'est pas criard, quoique en nuances claires et demi-claires, comme il convient pour l'été et pour les articles de mode ; ce sont, en résumé, des teintes d'un usage courant.

La teinte la plus travaillée cette année par les inventeurs ne figure pas parmi les frais bouquets des nuances de modistes : c'est le noir.

Les noirs tout formés dérivant de la houille prennent une place de plus en plus grande. Le noir de naphtol et plus récemment celui de naphtylamine ont été adoptés pour la teinture des petits lainages. Celui d'alizarine fournit des grands teints et nous en annonçons un autre à nos « Procédés » sous le nom : noir-diamant, qui paraît être de même nature.

Le coton a son noir-diamine teignant à la façon des azoïques.

Parmi ceux qui résultent d'un mélange ou d'une formule, nous avons parlé du noir-Villedieu, et plusieurs de nos lecteurs nous demandent pourquoi il n'en est plus question. C'est que l'auteur le travaille actuellement pour le présenter sous une nouvelle forme, plus facilement exploitable, et qu'il le réserve pour le moment où il sera en mesure de l'offrir sous cet aspect nouveau.

EYRAUD ET GABRIELLE BOMPARD

Paris, 22 décembre. — Le bruit avait couru que l'arrêt de la cour d'assises qui a condamné Eyraud était nul, parce qu'un des jurés était en état de faillite.

C'est inexact, le juré n'a pas siégé.

A son arrivée à la Grande-Roquette, Eyraud a demandé à manger.

Le directeur, M. Beauquesne, a immédiatement envoyé chercher à la cantine de la prison du pain, du saucisson et un demi-setier de vin. Le condamné a fait honneur à cette petite collation.

Eyraud a ensuite demandé au directeur la permission de garder par devers lui quelques papiers, notamment ses fameux *Mémoires*, à la rédaction desquels il travaille depuis plusieurs mois et qu'il espère pouvoir achever dans sa cellule. Les papiers du prisonnier lui ont été rendus.

M. Beauquesne a ensuite fait à Eyraud les recommandations d'usage. Il lui a dit qu'il serait traité avec bienveillance tant qu'il n'enfreindrait pas les règlements de la prison et qu'il observerait la discipline à laquelle sont soumis les condamnés à mort.

— J'espère, a ajouté le directeur, que vous ne nous obligerez pas à sévir contre vous et que vous ne nous mettrez pas dans la nécessité d'employer la camisole de force, dont je vous dispense uniquement par faveur.

Eyraud a assuré M. Beauquesne de ses bons sentiments et lui a promis, par sa conduite, de ne jamais donner lieu à aucune plainte. Le condamné a été placé dans la cellule n° 1, qui est la plus spacieuse et des trois cellules réservées aux condamnés à mort. La cellule n° 1 a été occupée en dernier lieu par Ledinot, qui a été gracié. Comme tous les précédents condamnés à mort, Eyraud sera surveillé nuit et jour par deux agents de la sûreté; il aura la faculté de fumer, de jouer aux cartes avec ses gardiens ; il pourra également recevoir la visite de ses plus proches parents.

Gabrielle Bompard a été également transférée dans la matinée à la prison Saint-Lazare. Elle a été incarcérée dans une chambre particulière du quartier des « jugées » où elle restera jusqu'à son départ pour une maison centrale, probablement Clermont, où Mme Fenayrou subit sa peine. Sur sa demande, Gabrielle Bompard pourra également être transportée en Nouvelle-Calédonie. Les délais pour la signature de son pourvoi expirent pour elle mercredi. Ces délais sont de trois jours francs. Le dimanche ne compte pas.

Paris, 22 décembre. — Interrogé sur ce qu'il pensait de sa grâce, en cas de rejet de son pourvoi en cassation, Eyraud a déclaré qu'il ne savait que penser sur ce point.

Il a d'ailleurs ajouté qu'il était décidé à en finir avec la vie qui lui était intolérable.

Paris, 22 décembre. — Le bruit court qu'un certain nombre de membres du jury qui a condamné Eyraud auraient signé un recours en grâce en sa faveur. (Sous réserves.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 22 décembre 1890

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à deux heures.

VIF INCIDENT

M. Le Senne. — Je viens faire une déclaration au nom du groupe auquel j'appartiens, le groupe boulangiste. (Cris à gauche.)

M. le Président. — Je ne connais pas de groupe et je n'admets pas de déclaration, je vous rappelle à la question.

M. Le Senne. — Je proteste contre les paroles de M. le Président, mes amis et moi ayant la même opinion...

Voix au centre : Ce n'est pas une opinion (Bruit aux bancs boulangistes)

M. Le Senne.... et appartenant à la commission chargée d'examiner l'élection du XVIIIe arrondissement. (Bruit au centre et à gauche).

M. Le Senne. — Je ne veux pas réveiller vos colères, mais nous émettons l'opinion que si la Chambre, comme nous l'avons demandé l'année dernière, avait invalidé celui qu'on désignait comme l'élu du XVIIIe, nous n'aurions pas protesté.

Si le suffrage universel avait été de nouveau consulté. (Bruit et interruptions à gauche et au centre.)

M. le Président. — Vous sortez de la question, vous n'avez pas le droit de discuter ici une décision de la Chambre admettant un député. (Violentes protestations aux bancs boulangistes.) Vous sortez donc de la question.

M. Le Senne. — Je reviens à la question (rumeurs au centre), et puisqu'on nous interdit de faire valoir nos opinions. (Rires ironiques au centre.)

M. Deroulède. — Eh bien, retirons-nous. (Applaudissements ironiques au centre et à gauche).

M. le Président. — Si vous voulez vous retirer, retirez-vous en silence. — (Protestations aux bancs boulangistes).

M. Le Senne. — Je propose un amendement tendant à déclarer que le siége n'était pas vacant puisque M. Joffrin n'avait pas été élu, et que le général Boulanger était le député de Clignancourt.

M. le Président, interrompant. — Vous ne continuerez pas. (Protestations aux bancs boulangistes.)

M. Boudeau. — Au nom de quel article du règlement ?

M. le président. — C'est à moi de lire une semblable proposition.

M. Boudeau. — Ce n'est pas l'habitude.

M. le président à M. le Senne. — Veuillez descendre de la tribune. (Applaudissements au centre et à gauche. Bruit et protestations aux bancs boulangistes.)

M. le Président. — Je ne soumettrai pas à la Chambre cette proposition qui est anticonstitutionnelle. (Applaudissements au centre et à gauche. — Exclamations violentes aux bancs boulangistes.)

M. Deroulède (debout). — Silence aux minorités. (Rumeurs au centre.)

M. le Président. — Cette proposition est contraire à la constitution qui donne à la Chambre le droit souverain d'admettre les députés.

Je le répète, je ne la soumettrai pas à la Chambre (Applaudissements au centre).

M. Deroulède. — Je demande la parole (Clameurs au centre).

Les interruptions se croisent des bancs boulangistes aux bancs du centre, — le tumulte est indescriptible.

M. Deroulède monte à la tribune (Nouvelles clameurs au centre).

M. Deroulède (s'adressant à M. Horteur qui l'interpelle). — Je suis prêt à m'expliquer avec vous mais hors de cette enceinte. (Rumeurs au centre).

Mes amis et moi nous considérons comme un attentat au suffrage universel...

M. le Président. — Je vais consulter la Chambre si vous continuez ce langage. (Exclamations sur les bancs boulangistes. Cris : à l'ordre! au centre et à gauche.)

M. Deroulède. — J'ai bien le droit de protester contre une majorité intolérante et oppressive. (Applaudissements aux bancs boulangistes, cris forcenés à gauche et au centre. A l'ordre, à l'ordre.)

M. le président. — La question est de savoir si M. Lavy a été régulièrement élu.

Je vous rappelle donc à la question. (Très bien au centre.)

M. Deroulède. — Eh bien ! je maintiens que M. Joffrin, n'étant pas député, n'a pu être remplacé comme député. (Interruptions au centre et à gauche.)

Vous avez créé un député dont la mort ne peut créer une vacance. (Clameurs au centre. — Tumulte.

M. Déroulède veut poursuivre.

M. Floquet. — Pour la seconde fois, je vous rappelle à la question.

Il ne s'agit pas de l'élection de M. Joffrin qui est mort, il s'agit ne l'élection de M. Lavy.

M. Déroulède. — Le mort n'a pas saisi le vif. (Rires et clameurs au centre.)

M. Lavy interrompt M. Déroulède.

M. Déroulède à M. Lavy. — Quand on représente comme vous 3,000 électeurs sur 18,000, on se tait. (Applaudissements aux bancs boulangistes.)

M. Lavy. — Vous n'avez pas osé vous présenter. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Deroulede. — La Chambre n'a pas voulu invalider l'élu par raison politique, pour ne pas rouvrir

BOURSE DE PARIS

du mardi 23 décembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
91 95	3 0/0	91 225	91 2625	91 175
104 35	4 1/2 0/0 1883	104 375	.. ..	104 20
94 225	Italien 5 0/0	91 15	94 10	94 10
18 425	Turc 4 0/0	18 425	.. ..	18 40
485 .	Egypte 6 0/0	484 ..	.. ..	485 ..
75 3/8	Extérieure 4 0/0	75 11/32	75 1/4	75 9/32
92 1/4	Hongrois 4 0/0	92 1/4	.. /	92 5/16
68 7/8	Portugais 3 0/0	68 1/8	68 3/16	68 1/4
95 11/16	Consolidés anglais	95 9/16	.. /.	95 5/16
96 3/4	Russe 1880	96 3/4	.. /.	96 3/4
97 15/16	Russe 1889	97 7/8	.. ./.	98 7/8
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. ./	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4150 ..	Banque de France	4160 ..	.... ..	4130 ..
570 50	Banque d'Escompte	573 50	.... ..	570 ..
852 50	Banque de Paris	850 ..	851 25	845 ..
1316 ..	Crédit Foncier	1315 ..	1312 50	1310 ..
425 ..	Crédit Mobilier	430 ..	.... ..	431 25
516 .	Crédit Lyonnais	516 ..	.... ..	515 ..
601 875	Banque Ottomane	606